

Politique de bénévolat du CCMB

Le fonctionnement et l'existence du Club, comme pour toute autre organisation sportive, reposent sur l'implication des parents d'athlète. Sans bénévolat de l'ensemble des parents, le Club ne pourrait exister.

Chaque minute investie par un parent bénévole contribue directement à la sécurité des coureurs, à rendre possible la tenue de course, au financement des activités du club et ultimement permet de maintenir des frais d'inscription raisonnables. Il est important de noter que contrairement à bien d'autres sports, les officiels ne sont pas rémunérés et ceci est encore possible grâce à l'implication de chaque bénévole.

Nous encourageons toutes les familles à s'impliquer **VOLONTAIREMENT et PROACTIVEMENT** dans la réalisation des différentes activités du Club.

Pour la saison courante, le conseil d'administration du Club a déterminé que chaque famille devra réaliser un minimum de 36 heures de bénévolat, dont au moins 24 heures lors de la tenue de courses au Mont-Blanc. Il est certain que cela est exigeant mais, il ne peut y avoir d'exception. Le bon fonctionnement et la santé financière du Club en dépendent.

Les opportunités de bénévolat :

- Le Club accueillera 5 courses de la DLS. Ceci offre la possibilité de réaliser un minimum de 32 heures de bénévolat de course.
- Pose de B-Nets pour les entraînements ou les courses
- Aide-sur la piste lorsque les entraîneurs le demande
- Le Club organisera de nombreux événements pour ses membres et pour les coureurs en plus de réaliser de nombreux projets spéciaux contribuant au développement du Club.

La déclaration des heures et activités de bénévolat est un système sur l'HONNEUR. Afin de compiler adéquatement et équitablement les activités de bénévolat, chaque famille devra déclarer et transmettre, via le site Internet du Club, les activités de bénévolat qu'elle a réalisées. Un rapport cumulatif sera publié mensuellement par le Club. Le Club se réserve le droit de demander des justifications des heures déclarées au besoin.

Particularités :

Lors des courses, certains postes sont stratégiques pour la tenue des courses sans quoi la course ne peut avoir lieu. D'autres postes, peuvent exiger une formation préalable, une certification d'officiels (niveau 1, 2 ou 3) ou une expérience technique (chronométrage par exemple). C'est pour cette raison que le comité organisateur de course se réserve le droit de combler certains postes avant même la mise en ligne des formulaires d'inscription.

Les inscriptions pour les postes de bénévolat de course s'effectueront par Internet sur la base de premier arrivé-premier servi. Tous les bénévoles devront s'inscrire à leurs postes de bénévolat de course avant le 30 décembre.

Il appartient à chaque bénévole responsable d'une activité, d'un poste course ou tout simplement d'une tâche de trouver son remplaçant lorsque sa disponibilité ne permet plus de respecter son engagement. Dans des circonstances normales, le nom de la personne remplaçante ayant les qualifications requises doit être communiqué par courriel idéalement au moins 2 semaines avant l'activité au responsable en charge du bénévolat pour le Club et dans le cas d'une course avec le directeur de l'épreuve.

Un bénévole inscrit à un poste de bénévolat et qui ne se présentera pas à son poste ou sans s'être trouvé un remplaçant se verra imputer une pénalité du double des heures prévues.

Les heures de bénévolat associées aux postes occupés lors des courses sont normalisées. Pour toutes les autres tâches et activités, les heures réellement consacrées à l'activité de bénévolat peuvent être déclarées.

Le Club exige un engagement signé ainsi qu'un chèque (postdaté au 31 mars de l'année suivant l'inscription) de \$400 par famille en garantie d'implication de bénévolat. Pour les familles ayant complété les 36 heures de bénévolat, ce chèque sera détruit à la fin de la saison. Dans la mesure des familles n'auraient pas rencontré ce minimum à la fin de la saison, deux avis généraux de rappel de déclaration de bénévolat seront transmis suite à la dernière journée d'entraînement. Par la suite, le dépôt total de bénévolat sera encaissé sans égard au nombre de jour de bénévolat complété sous les 4 jours minimum recommandés.

Un athlète dont la famille ne réalise pas le bénévolat demandé pourra se voir refuser l'inscription la saison suivante. Pour la saison courante, chaque parent qui occupera un poste de bénévole dans le cadre d'une course devra avoir suivi au préalable une formation OBLIGATOIRE Officielle Alpin Niveau 1, habituellement offerte à l'automne par la DLS.